



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
E-mail : javer-audit@javer.fr

LECTURE JEUNESSE

Association loi 1901

60 rue Étienne Dolet
92240 Malakoff

SIRET : 305 240 475 00049

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LECTURE JEUNESSE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie six du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



3. **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous avons procédé tout particulièrement à l'appréciation des approches retenues par l'association sur le tableau de suivi des Fonds dédiés et des produits constatés d'avance, décrit dans les annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association.

5. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6. **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 19 mars 2025,
Le Commissaire aux comptes,

JAVER AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned above the name Anil Javer-Kala.

Anil Javer-Kala

COMPTE DE RESULTAT					
Exercice clos le :		31/12/2024	31/12/2023	Variation	
P r o d u i t s d e x p l i	Produits d'exploitation (1)				
	Cotisations	530	760	-230	-30%
	Ventes de biens et services				
	Ventes de biens	66 037	62 611	3 426	5%
	dont ventes de dons en nature				
	Ventes de Prestations de service	81 159	126 364	-45 205	-36%
	dont parrainages				
	Produits de tiers financeurs				
	Concours publics				
	Subventions d'exploitation	372 741	315 194	57 547	18%
	Versements des fondateurs ou cosommations de la dotation consommable				
	Ressources liées à la générosité du public				
	Dons manuels	20 137	11 416	8 721	76%
	Mécénats	105 486	169 987	-64 501	-38%
	Legs, donations et assurances-vie				
	Contributions financières				
	Production immobilisée				
	Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Utilisation des fonds dédiés	0	34 000	-34 000	-100%	
Autres produits	4 785	504	4 281	849%	
TOTAL (I)	650 875	720 836	-69 961	-10%	
C h a r g e s d e x p l i	Charges d'exploitation (2)				
	Achats de marchandises				
	Variation de stock de marchandises				
	Autres achats et charges externes	204 240	211 950	-7 710	-4%
	Aides financières				
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 475	20 658	-7 183	-35%
	Salaires et traitements	298 720	389 704	-90 984	-23%
	Charges sociales	90 410	105 966	-15 556	-15%
	Autres charges de personnel	9 904	13 505	-3 601	-27%
	Dotations aux amortissements	13 403	14 833	-1 430	-10%
	Dotations aux provisions				
	Report en fonds dédiés	0	0	0	0%
Autres charges	54	370	-316	-85%	
TOTAL (II)	630 206	756 986	-126 780	-17%	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		20 669	-36 150	56 819	-157%
O	QP de résultat sur op. faites en commun - Produits	8 998	8 998		
C	QP de résultat sur op. faites en commun - Charges				
	Total des produits financiers (V)	1 863	1 350	513	38%
	Total des charges financières (VI)			0	0%
	RESULTAT FINANCIER (V-VI)	1 863	1 350	513	38%
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-VI+V-VI)	31 530	-25 802	57 332	-222%
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			0	0%
	Impôts sur les bénéfices (X)			0	0%
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			0	0%
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			0	0%
	Impôts sur les bénéfices (X)			0	0%
	TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	661 736	731 184	-69 448	-9%
	TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	630 206	756 986	-126 780	-17%
	EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)	31 530	-25 802	57 332	-222%



OBSERVATOIRE DE LA LECTURE
ET DE L'ÉCRITURE DES ADOLESCENTS

LECTURE JEUNESSE
60 rue Etienne Dolet
92240 Malakoff

SIRET 305 240 475 00049



Annexes

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024



Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

- **Objet social :**

Fondée en 1974, déclarée suivant la loi de 1901, agréée par le Secrétariat d'État à la jeunesse et au sport en 1977, reconnue d'intérêt général en 2014 et agréée par le ministère de l'Éducation nationale en 2014, Lecture-Jeunesse a vocation nationale pour œuvrer au développement de la lecture et de l'écriture chez les adolescents et adolescentes et les jeunes adultes ainsi qu'à l'observation de leurs pratiques culturelles en lien avec la lecture et l'écriture.

- **Description des activités et missions sociales réalisées :**

Nous luttons contre les inégalités culturelles en permettant à tous les adolescents de se forger une pensée autonome et de s'émanciper à travers le développement de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale sous toutes leurs formes.

C'est ainsi que nous formons de futurs citoyens responsables. Nous voulons une société dans laquelle les jeunes sont capables de participer à la vie sociale et citoyenne en toute conscience et liberté. Nous œuvrons pour un monde dans lequel tous les adolescents peuvent élargir leurs connaissances, disposent d'une liberté de choix, d'un jugement critique, et ont accès à la culture.

Notre action s'inscrit dans les Objectifs de développement durable de l'ONU, les valeurs de la Convention internationale des droits de l'enfant et celles de la République.

La synergie entre 2 pôles :

- L'Observatoire de la Lecture et de l'écriture des adolescents
- Les projets de terrain

- **Description des moyens mis en œuvre**

Pour mettre en œuvre ses actions, Lecture Jeunesse s'appuie sur :

- ✓ Une équipe salariée composée de 6 personnes à temps plein plus des alternants (4) ainsi que des volontaires de service civique (0.8) ;
- ✓ Un conseil scientifique ;
- ✓ Un comité de rédaction ;

Nos ressources et nos outils pour les bénévoles et les professionnels

- ✓ Des *box* numériques (fiches, vidéos, méthodologie)
- ✓ Des enquêtes et des études
- ✓ Des publications
- ✓ Des webinaires
- ✓ Le panier du médiateur
- ✓ Des colloques



Faits caractéristiques de l'exercice

- Structuration de l'équipe autour des 2 pôles : l'Observatoire et les projets de terrain
- Janvier **Panier du médiateur** : Prix littéraires jeunesse pour lire plus et mieux ?
+ de 430 inscriptions au panier du médiateur (webinaire gratuit)
- Mars **Sélection Antropia ESSEC** pour travailler sur notre changement d'échelle
- Juin **2 restitutions des projets**
Jamais autant de jeunes (400) n'ont participé aux journées 100% ado.
2 événements à Strasbourg et à Paris dans la même semaine
- Septembre **50 ans de Lecture Jeunesse**
Fêté à la BNF à l'occasion de Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme sur le thème *Ados et lecture : comment (re)donner le goût des mots ?*
Recrutement d'une responsable de l'Observatoire
- Octobre **Conseil Scientifique**
15 chercheurs du conseil ont travaillé le sujet de notre future enquête : ***Les lectures des jeunes en milieu rural***
- Novembre **Colloque au Parlement de Strasbourg**
La lecture, un droit culturel pour tous les adolescents : du principe à sa mise en œuvre en 2024
- Décembre **Qualiopi** Renouvellement de la certification pour les formations de Lecture J Jeunesse
Panier du médiateur Dark romance : Que faire quand la romance flirte avec l'obscurité et séduit les ados : Webinaire complet regroupant plus de 1000 inscriptions et prêt de 1500 visionnages en replay.
Déplacement en Outre-Mer (Mayotte) pour rencontrer les porteurs de projets Numook et nos partenaires.

- Événements postérieurs à la clôture de l'exercice :

néant



Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentations des comptes annuels des Associations (Règlement ANC n° 2018-06).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le bilan de l'exercice présente un total de **467 626 €uros**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **661 736 €uros** et un total de charges de **630 206 €uros** dégageant ainsi un excédent de **31 530 €uros**.

L'exercice considéré débute le 01/01/2024 et finit le 31/12/2024. Il a une durée de 12 mois. Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisations des biens.

Les éléments non-amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée de la différence.

Stock et en cours

Il n'y a pas de stock ni en cours au 31/12/2024

Créances et dettes

Créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Immobilisations

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
Immobilisations incorporelles : Site et Intranet	60 840 €			60 840 €
Immobilisations incorporelles : Marques	520 €			520 €
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	5 342 €			5 342 €
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mobilier	13 662 €			13 662 €
Immobilisations financières	5 655 €	346 €		6 001 €
TOTAL	86 019 €	346 €	- €	86 365 €

La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	A	B	C	D
	Amortissement début exercice	Dotations	Diminutions	Amortissement au 31/12/24
Immobilisations incorporelles : Site et Intranet	16 021 €	12 168 €		28 189 €
Immobilisations incorporelles : Marques	372 €	52 €		424 €
Immobilisations corporelles : Instal, agencement, aménagement	4 808 €	534 €		5 342 €
Immobilisations corporelles : Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 909 €	649 €		13 558 €
TOTAL	34 109 €	13 403 €	- €	47 513 €

Charges à payer

Total des Charges à payer RUBRIQUES	Détail	TOTAL au 31/12/2024
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		9 780 €
Dettes fournisseurs	9 780 €	
Dettes Fiscales et Sociales		71 203 €
Congés à payer	9 961 €	
Charges sociales sur CP	4 198 €	
Taxe sur les salaires	- €	
Uniformation	4 153 €	
Salaires		
URSSAF	32 416 €	
Autres caisses	14 338 €	
Autres dettes	6 137 €	
TOTAL	80 983 €	80 983 €

Charges constatées d'avance

Total des Charges constatées d'avance RUBRIQUES	Détail	TOTAL au 31/12/24
Charges constatées d'avance		3 865 €
SAGE	779 €	
FAZAE	3 086 €	
TOTAL	3 865 €	3 865 €

Tableau de suivi de fonds dédiés

Néant

Concours Publics, Subventions octroyés sur l'exercice

NATURE DU CONCOURS OU SUBVENTIONS		MONTANT
CONCOURS PUBLICS	Union Européenne	
	Etat	
	Collectivités territoriales	
	Caisse d'allocations familiales	
	Autres	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	Union Européenne	
	Etat	223 120 €
	Collectivités territoriales	38 000 €
	Caisse d'allocations familiales	5 000 €
	Autres	238 834 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Union Européenne	
	Etat	
	Collectivités territoriales	
	Caisse d'allocations familiales	
	Autres	16 245 €
TOTAL		521 199 €

Les « collectivités territoriales » sont définies à l'article 72 de la Constitution. Elles désignent « les communes, les départements, les régions, les collectivités à statut particulier et [certaines] collectivités d'outre-mer.

Legs et donations

Néant



Créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
Prêts (1)	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	228 217 €	140 717 €	87 500 €
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociales et autres organismes sociaux			
Autres	685 €	685 €	- €
Capital souscrit - appelé, non versé			- €
Charges constatées d'avance	3 865 €	3 865 €	- €
TOTAL DES CREANCES	232 767 €	145 267 €	87 500 €
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
			- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9 780 €	9 780 €	- €	- €
Dettes fiscales et sociales			- €	- €
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés			- €	- €
Autres dettes	71 204 €	71 204 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	315 214 €	227 714 €	87 500 €	- €
TOTAL	396 198 €	308 698 €	87 500 €	- €
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

Produits à recevoir

Néant

Produits constatés d'avance

Produits Constatés d'Avance	Solde début exercice	Diminution	Augmentations	TOTAL au 31/12/2024
FORMATION	2 220 €	2 220 €		- €
NUMOOK Frais Inscriptions			19 400 €	19 400 €
BANQUE DES TERRITOIRES	30 000 €	30 000 €		- €
CAF PARIS	600 €	2 600 €	5 000 €	3 000 €
CNL	16 245 €	16 245 €	6 953 €	6 953 €
INJEP	180 500 €	65 500 €		115 000 €
FONDATION CREDIT MUTUEL	20 000 €	10 000 €		10 000 €
FONDATION FREE	9 320 €	9 320 €		- €
FONDATION LA POSTE	20 000 €	20 000 €		- €
SOFIA	6 666 €	6 666 €		- €
FONDATION BERGER-LEVRAULT	2 000 €	2 000 €		- €
AIDE A L'EMBAUCHE			3 000 €	3 000 €
DRAC CENTRE VAL DE LOIRE			3 360 €	3 360 €
DRAC ILE DE FRANCE			8 000 €	8 000 €
MESRI			10 000 €	10 000 €
MINISTERE CULTURE			5 000 €	5 000 €
AG2R LA MONDIALE			6 000 €	6 000 €
FONDATION AIRBUS			2 500 €	2 500 €
FONDATION BERGER-LEVRAULT			3 000 €	3 000 €
FONDATION EDF			6 000 €	6 000 €
FONDATION EDF			2 000 €	2 000 €
FONDATION ORANGE			12 000 €	12 000 €
FONDATION SOCIETE GENERALE			100 000 €	100 000 €
	287 551 €	164 551 €	192 213 €	315 213 €

Tableau de suivi des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	Solde debut exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		Solde Cloture exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	24 259 €	- 25 802 €						- 1 543 €
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	- 25 802 €			31 530 €		25 802 €		31 530 €
Dotations consommables								
Subventions d'investissement	34 194 €			16 245 €		8 998 €		41 441 €
Provisions réglementées								
TOTAL	32 651 €	-25 802 €	- €	47 775 €	- €	34 800 €	- €	71 428 €

Effectif moyen

Effectif moyen par catégorie		ETP 31/12/2024
Direction		0,81
Sécrétaire Administratif		0,00
Chargés de Mission AM		5,15
Femme de ménage		0,10
Alternants		2,50
	TOTAL	8,6



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Orléans, le 19 mars 2025,

Le commissaire aux comptes

JAVER AUDIT



Anil Javer-Kala



commissaire
aux comptes